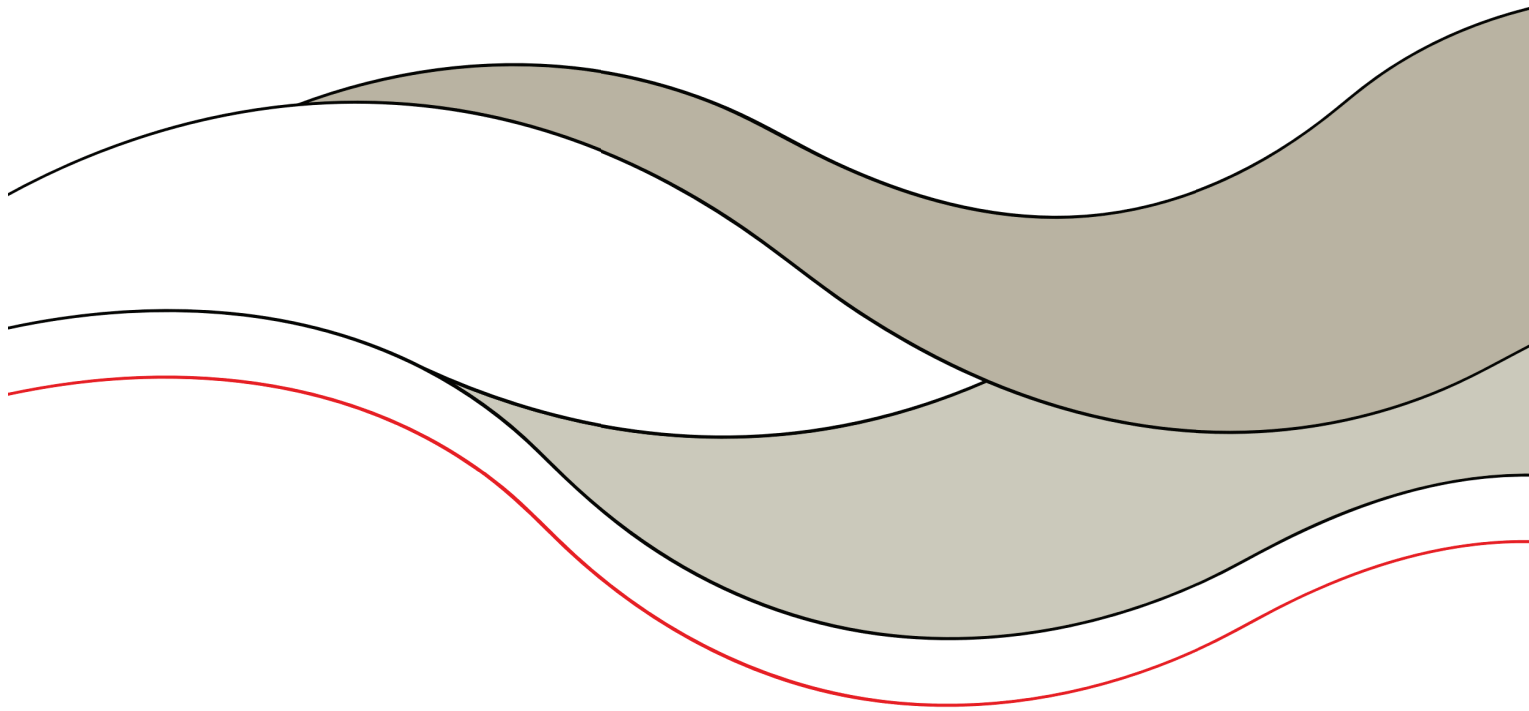


Rapport semestriel 2023/2024

Rapport semestriel non révisé
au 31 juillet 2024



Société d'investissement de droit luxembourgeois (SICAV)
R.C.S. Luxembourg N° B 115 356

UBS (Lux) Investment SICAV
UBS (Lux) Investment SICAV – China A Opportunity (USD)

Sommaire

Catégories de placements et ISIN	2
Gestion et administration	3
Caractéristiques de la Société	4
UBS (Lux) Investment SICAV	9
UBS (Lux) Investment SICAV – China A Opportunity (USD)	11
Notes aux états financiers	17
Annexe 1 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)	22

Restrictions de vente

Les actions de cette Société ne peuvent être offertes, vendues ou délivrées sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique.

Catégories de placements et ISIN

UBS (Lux) Investment SICAV –

China A Opportunity (USD)

F-acc	LU2109608054
I-A1-acc	LU1676119669
(EUR) I-A1-acc	LU2084492813
(EUR) I-A3-acc	LU2262945384
I-A2-acc	LU1675058645
I-B-acc	LU0272096370
(CAD) I-B-acc	LU2713907694
I-X-acc	LU2310058545
K-1-acc	LU2081629771
K-B-acc	LU2340118715
K-X-acc	LU2087456898
P-acc	LU0971614614
(SGD) P-acc	LU2671673387
Q-acc	LU1830910938
U-X-acc	LU0272096966

Gestion et Administration

Siège social

33A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Conseil d'administration

Robert Süttinger, Président
Managing Director, UBS Asset Management
Switzerland AG, Zurich, Suisse

Francesca Guagnini, Membre
Managing Director, UBS Asset Management (UK) Ltd.
Londres, Grande Bretagne

Raphael Schmidt-Richter, Membre
Executive Director, UBS Asset Management (Deutschland)
GmbH
Francfort-sur-le Main, Allemagne

Josée Lynda Denis, Membre
Independent Director
Luxembourg

Ioana Naum, Membre
Executive Director
UBS Asset Management Switzerland AG
Zurich, Suisse

Société de gestion et Agent Domiciliaire

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.
33A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B 154 210

Gestionnaire de portefeuille

UBS (Lux) Investment SICAV – China A Opportunity (USD)
UBS Asset Management (Singapore) Ltd
Singapour

Dépositaire, Agent payeur central et Agence de placements

UBS Europe SE, Luxembourg Branch
33A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Distributeur

UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich

Agent administratif

Northern Trust Global Services SE
10, rue du Château d'Eau
L-3364 Leudelange

Réviseur d'entreprises de la Société

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg

Distribution en Suisse

Représentant
UBS Fund Management (Switzerland) AG
P.O. Box
Aeschenvorstadt 1
CH-4002 Bâle

Agents payeurs

UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45
CH-8001 Zurich et ses agences en Suisse

Le prospectus, le PRIIPs DIC (Produits d'investissement packagés destinés aux investisseurs de détail et les produits d'investissement d'assurance document d'Informations clés), les statuts de la Société, les rapports annuels et semestriels, ainsi que les modifications apportées au portefeuille-titres du fonds de placement cité dans la présente publication sont disponibles sans frais auprès d'UBS Switzerland AG, Boîte postale, CH-8001 Zurich ou d'UBS Fund Management (Switzerland) AG, Boîte postale, CH-4002 Bâle.

Le prospectus, le PRIIPs DIC (Produits d'investissement packagés destinés aux investisseurs de détail et les produits d'investissement d'assurance document d'Informations clés), les statuts de la Société, les rapports annuels et semestriels ainsi que les modifications apportées au portefeuille-titres du fonds de placement cité dans la présente publication sont disponibles sans frais auprès des distributeurs et au siège de la Société de gestion.

Caractéristiques de la Société

UBS (Lux) Investment SICAV (ci-après la «Société») propose à l'investisseur différents compartiments («structure à compartiments multiples»), qui investissent chacun selon la politique de placement décrite dans le prospectus. Les caractéristiques des divers compartiments sont définies dans le prospectus, qui est mis à jour chaque fois qu'un nouveau compartiment est lancé.

La Société est un fonds de placement ouvert constitué le 30 mars 2006 sous la forme juridique d'une «Société d'Investissement à Capital Variable» (SICAV) conformément à la partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, mis en conformité avec les exigences de la loi. («Loi de 2010»). La Société est immatriculée sous le N° B 115 356 au Registre du Commerce de Luxembourg.

La Société a désigné UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 154 210) en tant que Société de gestion avec effet au 16 mai 2011.

La Société de Gestion a été constituée au Luxembourg le 1er juillet 2010 sous la forme juridique d'une société anonyme (Société Anonyme) pour une durée illimitée. Son siège social est situé au 33A avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

La Société a été convertie d'OPC Partie II de la Loi de 2010 en OPCVM Partie I de Loi de 2010 avec effet au 15 octobre 2020. Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant décidé une telle conversion a été publié au «Recueil Electronique des Sociétés et Associations». La Société est agréée en vertu de la Partie I de la Loi de 2010.

La Société est une structure à compartiments multiples (collectivement les «compartiments», chacun étant un «compartiment»). La Société est une entité juridique unique. A l'égard des actionnaires, chaque compartiment est considéré comme distinct des autres. Les actifs d'un compartiment ne peuvent être utilisés que pour compenser les Passifs de ce même compartiment.

La Société est habilitée à créer à tout moment de nouveaux compartiments et/ou à liquider des compartiments existants ou à créer différentes classes d'actions ayant des caractéristiques spécifiques au sein de ces compartiments. Le prospectus en vigueur sera mis à jour suite à la création d'un nouveau compartiment ou d'une nouvelle classe d'actions. La Société est illimitée dans sa durée et en montant d'actif total.

La somme des actifs nets des compartiments forme le total des actifs nets de la Société, qui correspond à tout moment au capital social de la Société et se compose d'actions entièrement libérées et sans valeur nominale (les «actions»).

Les compartiments suivants sont actifs au 31 juillet 2024:

UBS (Lux) Investment SICAV	Monnaie de compte
- China A Opportunity (USD)	USD

Différentes catégories d'actions peuvent être proposées pour les compartiments. Les informations concernant les catégories d'actions disponibles pour chaque compartiment sont disponibles auprès de l'agent administratif et à l'adresse www.ubs.com/funds.

«P»

Les actions de catégories dont le nom contient la mention «P» sont disponibles pour tous les investisseurs. Leur plus petite unité négociable est de 0.001. Sauf décision contraire de la Société, le prix d'émission initial de ces actions s'élève à 100 AUD, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD ou 100 USD.

«N»

Les actions de catégories dont le nom contient la mention «N» (actions avec restrictions concernant les partenaires de distribution ou les pays) sont émises exclusivement par l'intermédiaire d'agences de placement domiciliées en Espagne, en Italie, au Portugal et en Allemagne, agréées par UBS Asset Management Switzerland AG, ainsi que, le cas échéant, par des agences de placement dans d'autres pays de distribution, pour autant que la Société en ait décidé ainsi. Aucun frais d'entrée n'est perçu pour ces catégories, même si elles présentent des caractéristiques supplémentaires. Leur plus petite unité négociable est de 0.001. Sauf décision contraire de la Société, le prix d'émission initial de ces actions s'élève à 100 AUD, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD ou 100 USD.

«K-1»

Les actions de catégories dont le nom contient la mention «K-1» sont disponibles pour tous les investisseurs. Leur plus petite unité négociable est de 0.001. Le montant minimum d'investissement correspond au prix de souscription initiale de la catégorie d'actions et est utilisé par les intermédiaires financiers au niveau des clients. Ce montant minimum d'investissement doit être atteint ou dépassé pour chaque demande de souscription soumise. Sauf décision contraire de la Société, le prix d'émission initial de ces actions s'élève à 5 millions AUD, 5 millions CAD, 5 millions CHF, 100 millions CZK, 35 millions DKK, 3 millions EUR, 2.5 millions GBP, 40 millions HKD, 500 millions JPY, 45 millions NOK, 25 millions PLN, 35 millions RMB, 175 millions RUB, 35 millions SEK, 5 millions SGD ou 5 millions USD.

«K-B»

Les actions de catégories dont le nom contient la mention «K-B» sont réservées aux investisseurs qui ont signé un accord écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses distributeurs agréés pour investir dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les frais de gestion des actifs sont facturés aux investisseurs dans le cadre des accords susmentionnés. Leur plus petite unité négociable est de 0.001. Sauf décision contraire de la Société, le prix d'émission initial de ces actions s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 100 NZD, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«K-X»

Les actions de catégories dont le nom contient la mention «K-X» sont réservées aux investisseurs qui ont signé un accord écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'une de ses contreparties agréées pour investir dans un ou plusieurs compartiment(s) de ce fonds à compartiments multiples. Les coûts de gestion des actifs, d'administration des fonds (comprenant les coûts de la Société, d'administration et de Banque dépositaire) et de distribution sont facturés aux investisseurs dans le cadre des accords susmentionnés. Leur plus petite unité négociable est de 0.001. Sauf décision contraire de la Société, le prix d'émission initial de ces actions s'élève à 100 AUD, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD ou 100 USD.

«F»

Les actions de catégories dont le nom contient la mention «F» sont réservées aux sociétés affiliées d'UBS Group AG. Le forfait maximum pour cette catégorie ne comprend pas les frais de distribution. Les actions ne peuvent être acquises par des sociétés affiliées d'UBS Group AG que pour leur propre compte ou dans le cadre de mandats de gestion discrétionnaire conclus avec des sociétés affiliées d'UBS Group AG. Dans ce dernier cas, les actions seront restituées à la Société à la valeur nette d'inventaire en vigueur, sans frais, à la fin du mandat. La plus petite unité négociable de ces actions est de 0.001. Sauf décision contraire de la Société, le prix d'émission initial de ces actions s'élève à 100 AUD, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD ou 100 USD.

«Q»

Les actions des catégories dont la dénomination comporte la mention «Q» sont exclusivement proposées aux intermédiaires financiers qui (i) réalisent des investissements pour leur propre compte, et/ou qui (ii) conformément aux exigences réglementaires, ne sont pas autorisés à percevoir de commission de distribution, et/ou qui (iii) conformément à un contrat écrit ou à un contrat relatif à un plan d'épargne en fonds conclu avec leurs clients, ne sont autorisés à proposer à ceux-ci que des catégories sans rétrocessions, sous réserve qu'elles soient disponibles dans le fonds d'investissement correspondant. Les investissements ne répondant plus aux critères énoncés ci-dessus peuvent faire l'objet d'un rachat forcé à leur valeur nette d'inventaire alors en vigueur ou être convertis dans une autre catégorie du compartiment. La Société et la Société de gestion déclinent toute responsabilité en cas de préjudice fiscal dû à un rachat forcé ou à une conversion.

La plus petite unité négociable de ces actions est de 0.001. Sauf décision contraire de la Société, le prix d'émission initial de ces actions s'élève à 100 AUD, 400 BRL, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 100 NZD, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD, 100 USD ou 1'000 ZAR.

«I-A1»

Les actions de catégories dont le nom contient la mention «I-A1» sont réservées aux investisseurs institutionnels au sens de l'Article 174(2)(c) de la Loi de 2010. Le forfait maximum pour cette catégorie n'inclut pas les frais de distribution. Leur plus petite unité négociable est de 0.001. Sauf décision contraire de la Société, le prix d'émission initial de ces actions s'élève à 100 AUD, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD ou 100 USD.

«I-A2»

Les actions de catégories dont le nom contient la mention «I-A2» sont réservées aux investisseurs institutionnels au sens de l'Article 174(2)(c) de la Loi de 2010. La commission de gestion forfaitaire maximale de cette catégorie ne comprend aucune rémunération au titre de la commercialisation. Leur plus petite unité négociable est de 0.001. Sauf décision contraire de la Société, le prix d'émission initial de ces actions s'élève à 100 AUD, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD ou 100 USD. Le montant minimum de souscription pour ces actions est de 10 millions CHF (ou l'équivalent dans une devise étrangère). Lors de la souscription,

- (i) une souscription minimale doit être effectuée conformément à la liste ci-dessus ou,
- (ii) sur la base d'un accord écrit de l'investisseur institutionnel avec UBS Asset Management Switzerland AG (ou avec l'une de ses contreparties agréées) ou sur la base d'une approbation écrite d'UBS Asset Management Switzerland AG (ou de l'un de ses partenaires contractuels autorisés), le total des actifs de l'investisseur gérés par UBS ou son portefeuille dans des placements collectifs de capitaux d'UBS doit être supérieur à 30 millions CHF (ou le montant équivalent dans la devise correspondante), ou
- (iii) l'investisseur institutionnel doit être une institution de prévoyance professionnelle faisant partie d'UBS Group AG ou l'une des sociétés de son groupe détenues à 100%.

La société de gestion peut renoncer à l'application du montant minimum de souscription si l'encours sous gestion total d'UBS ou la participation dans des organismes de placements collectifs d'UBS d'investisseurs institutionnels représente un montant supérieur à 30 millions CHF durant une période déterminée.

«I-A3»

Les actions de catégories dont le nom contient la mention «I-A3» sont réservées aux investisseurs institutionnels au sens de l'Article 174(2)(c) de la Loi de 2010. La commission de gestion forfaitaire maximale de cette catégorie ne comprend aucune rémunération au titre de la commercialisation. Leur plus petite unité négociable est de 0.001. Sauf décision contraire de la Société, le prix d'émission initial de ces actions s'élève à 100 AUD, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD ou 100 USD. Le montant de souscription minimal pour ces actions s'élève à 30 millions CHF (ou l'équivalent dans une autre devise). Lors de la souscription,

- (i) une souscription minimale doit être effectuée conformément à la liste ci-dessus ou,
- (ii) sur la base d'un accord écrit de l'investisseur institutionnel avec UBS Asset Management Switzerland AG (ou avec l'une de ses contreparties agréées) ou sur la base d'une approbation écrite d'UBS Asset Management Switzerland AG (ou de l'un de ses partenaires contractuels autorisés), le total des actifs de l'investisseur gérés par UBS ou son portefeuille dans des placements collectifs de capitaux d'UBS doit être supérieur à 100 millions CHF (ou le montant équivalent dans la devise correspondante), ou
- (iii) l'investisseur institutionnel doit être une institution de prévoyance professionnelle faisant partie d'UBS Group AG ou l'une des sociétés de son groupe détenues à 100%.

La société de gestion peut renoncer à l'application du montant minimum de souscription si l'encours sous gestion total d'UBS ou la participation dans des organismes de placement collectif d'UBS d'investisseurs institutionnels représente un montant supérieur à 100 millions CHF durant une période déterminée.

«I-B»

Les actions de catégories dont le nom contient la mention «I-B» sont réservées aux investisseurs institutionnels au sens de l'Article 174(2)(c) de la Loi de 2010 qui ont signé un accord écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'une de ses contreparties agréées pour investir dans des compartiments de cette Société. Une commission couvrant les coûts d'administration des fonds (comprenant les coûts de la Société, d'administration et de banque dépositaire) est facturée directement au compartiment. Les frais de gestion des actifs et de distribution sont facturés aux investisseurs dans le cadre des accords susmentionnés. Leur plus petite unité négociable est de 0.001. Sauf décision contraire de la Société, le prix d'émission initial de ces actions s'élève à 100 AUD, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD ou 100 USD.

«I-X»

Les actions de catégories dont le nom contient la mention «I-X» sont réservées aux investisseurs institutionnels au sens de l'Article 174(2)(c) de la Loi de 2010 qui ont signé un accord écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'une de ses contreparties agréées pour investir dans des compartiments de cette Société. Les coûts de gestion des actifs, d'administration des fonds (comprenant les coûts de la Société, d'administration et de Banque dépositaire) et de distribution sont facturés aux investisseurs dans le cadre des accords susmentionnés. Leur plus petite unité négociable est de 0.001. Sauf décision contraire de la Société, le prix d'émission initial de ces actions s'élève à 100 AUD, 100 CAD, 100 CHF, 2'000 CZK, 700 DKK, 100 EUR, 100 GBP, 1'000 HKD, 10'000 JPY, 900 NOK, 500 PLN, 1'000 RMB, 3'500 RUB, 700 SEK, 100 SGD ou 100 USD.

«U-X»

Les actions de catégories dont le nom contient la mention «U-X» sont réservées aux investisseurs institutionnels au sens de l'Article 174(2)(c) de la Loi de 2010 qui ont signé un accord écrit avec UBS Asset Management Switzerland AG ou l'une de ses contreparties agréées pour investir un montant défini dans

le prospectus dans des compartiments de cette Société. Les coûts de gestion des actifs, d'administration des fonds (comprenant les coûts de la Société, d'administration et de Banque dépositaire) et de distribution sont facturés aux investisseurs dans le cadre des accords susmentionnés. Leur plus petite unité négociable est de 0.001. Sauf décision contraire de la Société, le prix d'émission initial de ces actions s'élève à 10'000 AUD, 10'000 CAD, 10'000 CHF, 200'000 CZK, 70'000 DKK, 10'000 EUR, 10'000 GBP, 100'000 HKD, 1 million JPY, 90'000 NOK, 50'000 PLN, 100'000 RMB, 350'000 RUB, 70'000 SEK, 10'000 SGD ou 10'000 USD.

Si les investisseurs ne répondent plus aux exigences d'une catégorie d'actions, la Société est obligée de demander aux investisseurs concernés:

- a) de restituer leurs actions dans un délai de 30 jours civils conformément aux dispositions relatives au rachat d'actions; ou
- b) de transférer leurs actions à une personne qui remplit les conditions susmentionnées applicables à l'acquisition d'actions au sein de la catégorie; ou
- c) de convertir leurs actions en actions d'une autre catégorie du compartiment concerné dont ils sont en mesure de remplir les conditions d'acquisition.

La Société est par ailleurs en droit de:

- a) refuser des ordres d'achat d'actions à sa discrétion;
- b) racheter, à n'importe quel moment, des actions acquises ou souscrites en dépit d'une clause d'exclusion.

Autres caractéristiques des catégories d'actions:

«Devise»

Les catégories d'actions peuvent être libellées en AUD, CAD, CHF, CZK, DKK, EUR, GBP, HKD, JPY, NOK, PLN, RMB, RUB, SEK, SGD ou USD. Pour les catégories d'actions émises dans la devise du compte du compartiment concerné, la mention de la devise ne sera pas incluse dans son nom. La monnaie de compte est indiquée dans le nom du compartiment concerné.

«hedged»

Pour les catégories d'actions dont la devise de référence est différente de la monnaie de compte du compartiment («**catégories d'actions libellées en devises étrangères**»), le risque de fluctuation du prix des actions de ces catégories dans la devise de référence est couvert face à la monnaie de compte du compartiment. Une couverture du risque de change est prévue à hauteur de 95% à 105% du total des actifs nets de la catégorie d'actions libellée en devise étrangère.

Les variations de la valeur de marché du portefeuille, de même que les souscriptions et les rachats d'actions de catégories libellées en devises étrangères, peuvent aboutir à ce que la couverture dépasse temporairement les limites susmentionnées. La Société et le Gestionnaire prendront alors les mesures nécessaires pour ramener le niveau de couverture dans ces limites.

La couverture décrite n'a aucune incidence sur les risques de change éventuels encourus dans le cadre d'investissements libellés dans une autre devise que la monnaie de compte du compartiment concerné.

Catégories d'actions libellées en RMB

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le renminbi (code ISO 4217 de la devise: CNY), en abrégé RMB, la monnaie officielle de la RPC, se négocie sur deux marchés, à savoir celui du RMB onshore (CNY) en Chine continentale et celui du RMB offshore (CNH) hors de Chine continentale.

Les actions des catégories libellées en RMB sont des actions dont la valeur nette d'inventaire est calculée en RMB offshore (CNH). Le RMB onshore (CNY) n'est pas librement convertible et il est soumis à des politiques de contrôle des changes et à des restrictions de rapatriement imposées par le gouvernement de la RPC. A l'inverse, le RMB offshore (CNH) peut s'échanger librement contre d'autres devises, en particulier l'EUR, le CHF et l'USD. Cela signifie que le taux de change entre le RMB offshore (CNH) et d'autres devises est déterminé sur la base de l'offre et de la demande relative à chaque paire de devises concernée.

La convertibilité du renminbi entre le RMB offshore (CNH) et le RMB onshore (CNY) est un processus de change réglementé soumis aux politiques de contrôle des changes et aux restrictions de rapatriement imposées par le gouvernement de la RPC en coordination avec les agences gouvernementales ou de régulation offshore (par ex. l'Autorité monétaire de Hong Kong).

Avant d'investir dans des catégories libellées en RMB, les investisseurs doivent être conscients que les exigences relatives aux rapports réglementaires et à la comptabilité des fonds établis en RMB offshore (CNH) ne sont pas clairement encadrées. Ils doivent en outre comprendre que le RMB offshore (CNH) et le RMB onshore (CNY) n'ont pas les mêmes taux de change par rapport à d'autres devises. La valeur du RMB offshore (CNH) est susceptible de s'écarter sensiblement de celle du RMB onshore (CNY) en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment les politiques de contrôle des changes et les restrictions de rapatriement imposées par le gouvernement de la RPC ainsi que d'autres forces de marché externes. Toute dévaluation du RMB offshore (CNH) pourrait être préjudiciable à la valeur des placements des investisseurs dans les catégories libellées en RMB. Par conséquent, les investisseurs doivent tenir compte de ces facteurs lors du calcul de la conversion de leurs placements et des rendements obtenus depuis le RMB offshore (CNH) vers leur devise cible.

Avant d'investir dans des catégories libellées en RMB, les investisseurs doivent également garder à l'esprit que la disponibilité et la négociabilité de ces catégories, ainsi que les conditions dans lesquelles elles peuvent être disponibles ou négociées, dépendent dans une large mesure de l'évolution du contexte politique et réglementaire en RPC. Ainsi, rien ne garantit que le RMB offshore (CNH) ou les catégories en RMB sera/seront offert(es) et/ou négocié(es) à l'avenir, et il n'existe pas non plus de garantie quant aux conditions dans lesquelles le RMB offshore (CNH) et/ou les catégories en RMB pourrai(en)t être disponible(s) ou négocié(es). En particulier, étant donné que la monnaie de compte des compartiments qui offrent des catégories libellées en RMB serait différente du RMB offshore (CNH), la capacité d'un compartiment donné à verser des produits de rachat en RMB offshore (CNH) serait tributaire de sa capacité à convertir sa monnaie de compte en

RMB offshore (CNH), celle-ci pouvant être limitée par la disponibilité du RMB offshore (CNH) ou par d'autres circonstances qui échappent au contrôle de la Société de gestion.

Le risque de fluctuations sera couvert selon les modalités décrites ci-dessus à la section «hedged».

Les investisseurs potentiels doivent être conscients des risques de réinvestissement qui pourraient survenir si la catégorie en RMB devait être liquidée de manière anticipée en raison de circonstances politiques et/ou réglementaires. Cela ne concerne pas le risque de réinvestissement engendré par la liquidation d'une catégorie d'actions et/ou du compartiment conformément à la section «Liquidation de la Société et de ses compartiments et catégories d'actions».

«acc»

Pour les catégories d'actions dont le nom contient la mention «-acc», les revenus ne sont pas distribués, sauf si la Société en décide autrement.

«dist»

Pour les catégories d'actions dont le nom contient la mention «-dist», les revenus ne sont pas distribués, sauf si la Société en décide autrement.

«qdist»

Les actions de catégories dont le nom contient la mention «-qdist» peuvent procéder à distributions trimestrielles, à l'exclusion des frais et dépenses. Elles peuvent également effectuer des distributions à partir du capital (celui-ci peut contenir, entre autres, des plus-values nettes réalisées et latentes sur la valeur nette d'inventaire) («capital»). Les distributions provenant du capital entraînent la réduction du capital initial d'un investisseur dans le compartiment. De plus, toute distribution provenant des revenus et/ou de capital entraîne une réduction immédiate de la valeur nette d'inventaire par action du compartiment. Dans certains pays, les investisseurs peuvent être soumis à des taux d'imposition plus élevés sur le capital distribué que sur les plus-values éventuelles provenant de la vente d'actions. Certains investisseurs peuvent donc préférer souscrire à des catégories d'actions de capitalisation (-acc) plutôt que de distribution (-dist, -qdist). Les investisseurs peuvent être imposés ultérieurement sur le revenu et le capital provenant des catégories d'actions de capitalisation (-acc) par rapport à celles de distribution (-dist). Il est conseillé aux investisseurs de solliciter des conseils fiscaux.

«mdist»

Les actions de catégories dont le nom contient la mention «-mdist» peuvent procéder à distributions mensuelles, à l'exclusion des frais et dépenses. Elles peuvent également effectuer des distributions à partir du capital. Les distributions provenant du capital entraînent la réduction du capital initial d'un investisseur dans le compartiment. De plus, toute distribution provenant des revenus et/ou de capital entraîne une réduction immédiate de la valeur nette d'inventaire par action du compartiment. Dans certains pays, les investisseurs peuvent être soumis à des taux d'imposition plus élevés sur le capital distribué que sur les plus-values éventuelles provenant de la vente d'actions de la Société. Certains investisseurs peuvent donc préférer souscrire à des catégories d'actions de

capitalisation (-acc) plutôt que de distribution (-dist, -mdist). Les investisseurs peuvent être imposés ultérieurement sur le revenu et le capital provenant des catégories d'actions de capitalisation (-acc) par rapport à celles de distribution (-dist). Il est conseillé aux investisseurs de solliciter des conseils fiscaux. Les frais d'entrée maximum pour les actions de catégories dont le nom contient la mention «-mdist» s'élèvent à 6%.

«UKdist»

Pour les catégories d'actions dont le nom contient la mention «UKdist», la Société a l'intention de distribuer une somme qui correspond à la totalité du revenu déclarable au sens des règles sur les fonds déclarants en vigueur au Royaume-Uni lorsque les catégories d'actions sont soumises à ces règles. La Société n'a pas l'intention de mettre à disposition des valeurs fiscales dans d'autres pays pour ces catégories d'actions, car elles sont destinées aux investisseurs dont le placement dans la catégorie d'actions est soumis à l'impôt au Royaume-Uni.

«2%», «4%», «6%», «8%»

Les actions des catégories dont le nom contient la mention «2%»/«4%»/«6%»/«8%» peuvent procéder à des distributions mensuelles (-mdist), trimestrielles (-qdist) ou annuelles (-dist) aux taux annuels en pourcentage respectifs susmentionnés, bruts de frais et de dépenses. Le montant de la distribution est calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions concernée à la fin du mois (dans le cas de distributions mensuelles), du trimestre (dans le cas de distributions trimestrielles) ou de l'exercice (dans le cas de distributions annuelles). Ces catégories d'actions conviennent aux investisseurs qui souhaitent des distributions plus stables, sans lien avec les rendements ou les revenus passés ou attendus.

Les distributions peuvent donc également être effectuées à partir du capital. Les distributions provenant du capital entraînent la réduction du capital initial d'un investisseur dans le compartiment. De plus, toute distribution provenant des revenus et/ou de capital entraîne une réduction immédiate de la valeur nette d'inventaire par action du compartiment. Dans certains pays, les investisseurs peuvent être soumis à des taux d'imposition plus élevés sur le capital distribué que sur les plus-values éventuelles provenant de la vente d'actions de la Société. Certains investisseurs peuvent donc préférer souscrire à des catégories d'actions de capitalisation (-acc) plutôt que de distribution (-dist, -qdist, -mdist). Les investisseurs peuvent être imposés ultérieurement sur le revenu et le capital provenant des catégories d'actions de capitalisation (-acc) par rapport à celles de distribution (-dist). Il est conseillé aux investisseurs de solliciter des conseils fiscaux.

«série d'actions»

La mention «2», «3» ou «4» dans le nom d'une catégorie d'actions (autre que «I-A2» ou «I-A3») fait référence au fait que les actions concernées font partie de la même série «2», «3» ou «4» au sein de la catégorie d'actions en question. Toutefois, les modalités de toutes les actions des différentes séries au sein d'une même catégorie d'actions sont identiques.

«Seeding»

Les actions de catégories dont le nom contient le terme «seeding» ne sont proposées que pour une période de temps limité. Aucune nouvelle souscription ne sera permise au terme de ladite période, sauf décision contraire de la Société. Ces actions peuvent toutefois être rachetées conformément aux conditions de rachat des actions. Sauf décision contraire de la Société, la part échangeable minimum, le prix initial d'émission et le montant minimum de souscription sont ceux relevant des classes d'actifs mentionnées.

Lors des assemblées générales, l'actionnaire a droit à une voix par action détenue, indépendamment de la différence de valeur des actions dans les compartiments respectifs. Les actions d'un compartiment ou d'une catégorie particulière donnent droit à une voix par action détenue lors des votes aux assemblées concernant ce compartiment ou cette catégorie.

L'assemblée générale annuelle a lieu une fois par an au siège social de la Société ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, tel que spécifié dans l'avis de convocation de cette assemblée.

L'exercice de la Société prend fin au 31 janvier.

Les actions des compartiments de la Société ne sont pas cotées à la Bourse de Luxembourg.

L'émission et le rachat des actions de la Société sont soumis à la réglementation en vigueur dans le pays concerné.

Seules sont valables les informations contenues dans le prospectus ou dans l'un des documents mentionnés dans le prospectus.

Les rapports annuels et semestriels sont tenus gratuitement à la disposition des actionnaires au siège de la Société et du dépositaire.

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur la base du prospectus en vigueur accompagnant le dernier rapport annuel et, le cas échéant, le dernier rapport semestriel.

Les chiffres figurant dans le présent rapport renvoient aux performances passées et ne sauraient préjuger des résultats futurs.

UBS (Lux) Investment SICAV

Etat combiné des actifs nets

	EUR
Actif	31.7.2024
Investissements en titres, coûts	1 345 251 012.14
Investissements en titres, plus-/-(moins-)values non réalisées	-471 508 248.87
Total des investissements en titres (note 1)	873 742 763.27
Avoirs en banque, dépôts à vue et comptes de dépôt	144 402 195.81
A recevoir sur souscriptions	11 694.24
Autres actifs	45 135.25
TOTAL Actif	1 018 201 788.57
Passif	
Montants à payer sur rachats	-4 380 257.62
Provisions pour commission forfaitaire (note 2)	-1 396 841.03
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-32 430.97
Total des provisions	-1 429 272.00
TOTAL Passif	-5 809 529.62
Actifs nets à la fin de la période	1 012 392 258.95

Etat combiné des opérations

	EUR
	1.2.2024-31.7.2024
Revenus	
Revenus d'intérêts sur liquidités	593 752.23
Dividendes (note 1)	27 726 745.11
Autres revenus (note 1)	213 005.26
TOTAL des revenus	28 533 502.60
Dépenses	
Commission forfaitaire (note 2)	-9 179 192.84
Taxe d'abonnement (note 3)	-197 754.42
Autres commissions et frais (note 2)	-87 721.03
Intérêts sur liquidités et découvert bancaire	-369 880.27
TOTAL des dépenses	-9 834 548.56
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	18 698 954.04
Bénéfice (perte) réalisé(e) (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-133 028 174.71
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	18 636.88
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	-496 495.17
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-133 506 033.00
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de la période	-114 807 078.96
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	154 372 524.09
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	154 372 524.09
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant des opérations	39 565 445.13

Etat combiné des fluctuations de l'actif net

	EUR
	1.2.2024-31.7.2024
Actifs nets au début de la période	1 176 426 426.04*
Souscriptions	21 159 085.83
Rachats	-224 758 698.05
Total des souscriptions nettes (rachats)	-203 599 612.22
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	18 698 954.04
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-133 506 033.00
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	154 372 524.09
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant des opérations	39 565 445.13
Actifs nets à la fin de la période	1 012 392 258.95

* Calculé à l'aide des taux de change du 31 juillet 2024. En utilisant les taux de change du 31 janvier 2024, l'actif net combiné au début de l'année était de EUR 1 176 372 080.10.

UBS (Lux) Investment SICAV – China A Opportunity (USD)

Données principales

	ISIN	31.7.2024	31.1.2024	31.1.2023
Actifs nets en USD		1 095 712 141.86	1 273 246 320.90	1 945 475 081.66
Catégorie F-acc	LU2109608054			
Actions en circulation		170 437.7990	191 278.1220	293 575.6470
Valeur nette d'inventaire par action en USD		61.11	59.25	79.24
Prix d'émission et de rachat par action en USD ¹		61.01	59.25	79.38
Catégorie I-A1-acc	LU1676119669			
Actions en circulation		365 665.4440	370 387.8290	631 874.9480
Valeur nette d'inventaire par action en USD		88.31	85.67	114.68
Prix d'émission et de rachat par action en USD ¹		88.17	85.67	114.89
Catégorie (EUR) I-A1-acc	LU2084492813			
Actions en circulation		208 230.1070	378 419.3580	423 431.4610
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		77.37	75.05	100.39
Prix d'émission et de rachat par action en EUR ¹		77.25	75.05	100.57
Catégorie (EUR) I-A3-acc	LU2262945384			
Actions en circulation		225 500.7490	171 095.5650	52 489.3000
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		62.22	60.32	80.61
Prix d'émission et de rachat par action en EUR ¹		62.12	60.32	80.76
Catégorie I-A2-acc	LU1675058645			
Actions en circulation		3 485 117.2930	3 772 610.5620	3 972 842.7990
Valeur nette d'inventaire par action en USD		83.19	80.68	107.95
Prix d'émission et de rachat par action en USD ¹		83.06	80.68	108.14
Catégorie I-B-acc	LU0272096370			
Actions en circulation		153 902.4570	171 869.3480	191 117.8390
Valeur nette d'inventaire par action en USD		363.71	350.97	464.94
Prix d'émission et de rachat par action en USD ¹		363.13	350.97	465.78
Catégorie (CAD) I-B-acc²	LU2713907694			
Actions en circulation		48 023.1160	48 023.1160	-
Valeur nette d'inventaire par action en CAD		95.79	89.61	-
Prix d'émission et de rachat par action en CAD ¹		95.64	89.61	-
Catégorie I-X-acc	LU2310058545			
Actions en circulation		122 146.5930	183 750.1460	202 884.0530
Valeur nette d'inventaire par action en USD		55.64	53.65	70.96
Prix d'émission et de rachat par action en USD ¹		55.55	53.65	71.09
Catégorie K-1-acc	LU2081629771			
Actions en circulation		0.5000	17.2000	19.3000
Valeur nette d'inventaire par action en USD		3 761 558.74	3 654 562.36	4 908 680.92
Prix d'émission et de rachat par action en USD ¹		3 755 540.25	3 654 562.36	4 917 516.55
Catégorie K-B-acc	LU2340118715			
Actions en circulation		42 051.5750	171 244.8250	213 957.9640
Valeur nette d'inventaire par action en USD		59.21	57.14	75.73
Prix d'émission et de rachat par action en USD ¹		59.12	57.14	75.87
Catégorie K-X-acc	LU2087456898			
Actions en circulation		17 636.0690	19 747.0540	133 919.5380
Valeur nette d'inventaire par action en USD		78.39	75.61	100.07
Prix d'émission et de rachat par action en USD ¹		78.26	75.61	100.25

	ISIN	31.7.2024	31.1.2024	31.1.2023
Catégorie P-acc				
	LU0971614614			
Actions en circulation		2 905 444.1670	3 276 989.9480	3 741 823.7950
Valeur nette d'inventaire par action en USD		214.76	209.20	282.40
Prix d'émission et de rachat par action en USD ¹		214.42	209.20	282.91
Catégorie (SGD) P-acc³				
	LU2671673387			
Actions en circulation		140.0000	140.0000	-
Valeur nette d'inventaire par action en SGD		89.68	87.36	-
Prix d'émission et de rachat par action en SGD ¹		89.54	87.36	-
Catégorie Q-acc				
	LU1830910938			
Actions en circulation		407 294.7140	616 171.7230	777 814.7290
Valeur nette d'inventaire par action en USD		84.92	82.44	110.50
Prix d'émission et de rachat par action en USD ¹		84.78	82.44	110.70
Catégorie U-X-acc⁴				
	LU0272096966			
Actions en circulation		1.0000	-	-
Valeur nette d'inventaire par action en USD		9 792.05	-	-
Prix d'émission et de rachat par action en USD ¹		9 776.38	-	-

¹ Voir note 1

² Première VNI 28.11.2023

³ Première VNI 11.9.2023

⁴ Première VNI 11.4.2024

Structure du portefeuille-titres

Répartition géographique en % des actifs nets

Chine	79.30
Hong Kong	7.00
TOTAL	86.30

Répartition économique en % des actifs nets

Produits pharmaceutiques, cosmétiques & médicaux	20.52
Tabac et alcool	13.03
Banques et établissements de crédit	9.71
Internet, logiciels et services informatiques	9.56
Aliments et boissons non alcoolisées	5.35
Appareils et composants électriques	5.34
Divers biens de consommation	4.78
Télécommunications	4.30
Sociétés commerciales diverses	3.16
Assurances	3.14
Construction et matériaux	1.02
Industrie graphique, édition et médias	0.98
Textiles, habillement & maroquinerie	0.97
Biotechnologie	0.84
Immobilier	0.81
Produits chimiques	0.77
Trafic et transport	0.71
Industrie de conditionnement	0.49
Sociétés financières et holdings	0.41
Services divers	0.41
TOTAL	86.30

Etat des actifs nets

	USD
Actif	31.7.2024
Investissements en titres, coûts	1 455 965 170.44
Investissements en titres, plus-/-(moins-)values non réalisées	-510 313 377.75
Total des investissements en titres (note 1)	945 651 792.69
Avoirs en banque, dépôts à vue et comptes de dépôt	156 286 496.53
A recevoir sur souscriptions	12 656.67
Autres actifs	48 849.88
TOTAL Actif	1 101 999 795.77
Passif	
Montants à payer sur rachats	-4 740 752.82
Provisions pour commission forfaitaire (note 2)	-1 511 801.05
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-35 100.04
Total des provisions	-1 546 901.09
TOTAL Passif	-6 287 653.91
Actifs nets à la fin de la période	1 095 712 141.86

Etat des opérations

	USD
Revenus	1.2.2024-31.7.2024
Revenus d'intérêts sur liquidités	642 618.04
Dividendes (note 1)	30 008 656.24
Autres revenus (note 1)	230 535.59
TOTAL des revenus	30 881 809.87
Dépenses	
Commission forfaitaire (note 2)	-9 934 640.41
Taxe d'abonnement (note 3)	-214 029.61
Autres commissions et frais (note 2)	-94 940.47
Intérêts sur liquidités et découvert bancaire	-400 321.42
TOTAL des dépenses	-10 643 931.91
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	20 237 877.96
Bénéfice (perte) réalisé(e) (note 1)	
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché hors options	-143 976 393.49
Bénéfice (perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	20 170.70
Bénéfice (perte) réalisé(e) de change réalisé(e)	-537 356.73
TOTAL des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-144 493 579.52
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) au cours de la période	-124 255 701.56
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non réalisée sur titres évalués à la valeur de marché hors options	167 077 382.82
TOTAL des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	167 077 382.82
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant des opérations	42 821 681.26

Etat des variations des actifs nets

	USD
	1.2.2024-31.7.2024
Actifs nets au début de la période	1 273 246 320.90
Souscriptions	22 900 478.59
Rachats	-243 256 338.89
Total des souscriptions nettes (rachats)	-220 355 860.30
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	20 237 877.96
Total des Bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-144 493 579.52
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	167 077 382.82
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant des opérations	42 821 681.26
Actifs nets à la fin de la période	1 095 712 141.86

Evolution des actions en circulation

	1.2.2024-31.7.2024
Catégorie	F-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	191 278.1220
Nombre d'actions émises	25 127.3820
Nombre d'actions rachetées	-45 967.7050
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	170 437.7990
Catégorie	I-A1-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	370 387.8290
Nombre d'actions émises	22 526.0820
Nombre d'actions rachetées	-27 248.4670
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	365 665.4440
Catégorie	(EUR) I-A1-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	378 419.3580
Nombre d'actions émises	14 954.9450
Nombre d'actions rachetées	-185 144.1960
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	208 230.1070
Catégorie	(EUR) I-A3-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	171 095.5650
Nombre d'actions émises	71 266.5080
Nombre d'actions rachetées	-16 861.3240
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	225 500.7490
Catégorie	I-A2-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	3 772 610.5620
Nombre d'actions émises	38 851.8030
Nombre d'actions rachetées	-326 345.0720
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	3 485 117.2930
Catégorie	I-B-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	171 869.3480
Nombre d'actions émises	0.0000
Nombre d'actions rachetées	-17 966.8910
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	153 902.4570
Catégorie	(CAD) I-B-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	48 023.1160
Nombre d'actions émises	0.0000
Nombre d'actions rachetées	0.0000
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	48 023.1160

Catégorie	I-X-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	183 750.1460
Nombre d'actions émises	22 601.0680
Nombre d'actions rachetées	-84 204.6210
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	122 146.5930
Catégorie	K-1-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	17.2000
Nombre d'actions émises	0.0000
Nombre d'actions rachetées	-16.7000
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	0.5000
Catégorie	K-B-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	171 244.8250
Nombre d'actions émises	0.0000
Nombre d'actions rachetées	-129 193.2500
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	42 051.5750
Catégorie	K-X-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	19 747.0540
Nombre d'actions émises	0.0000
Nombre d'actions rachetées	-2 110.9850
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	17 636.0690
Catégorie	P-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	3 276 989.9480
Nombre d'actions émises	34 086.3350
Nombre d'actions rachetées	-405 632.1160
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	2 905 444.1670
Catégorie	(SGD) P-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	140.0000
Nombre d'actions émises	0.0000
Nombre d'actions rachetées	0.0000
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	140.0000
Catégorie	Q-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	616 171.7230
Nombre d'actions émises	5 720.6610
Nombre d'actions rachetées	-214 597.6700
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	407 294.7140
Catégorie	U-X-acc
Nombre d'actions en circulation au début de la période	0.0000
Nombre d'actions émises	1.0000
Nombre d'actions rachetées	0.0000
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	1.0000

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 juillet 2024

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs

Dénomination	Nombre/ Nominal	Evaluation en USD		en % de l'actif net
		Bénéfice/(perte) non réalisé(e) sur futures/Contrats de change à terme/ swaps (note 1)		
Actions				
Chine				
CNY ANGEL YEAST CO. LT 'A'CNY1	7 072 680.00		29 300 480.73	2.67
CNY ANHUI CONCH CEMENT 'A'CNY1	3 340 526.00		11 171 987.66	1.02
HKD BRONCUS HOLDING CO USD0.000025	1 650 500.00		111 965.62	0.01
CNY CHENG DE LOLO CO L 'A'CNY1	19 357 254.00		21 159 713.39	1.93
CNY CHINA MERCHANTS BK 'A'CNY1	23 496 272.00		106 410 358.68	9.71
CNY CHINA MERCHANTS SH A CNY1	5 505 100.00		6 695 654.38	0.61
CNY CHINA TOURISM GROU 'A'CNY1	815 161.00		7 738 731.05	0.71
CNY CHONGQING FULING Z 'A'CNY1	4 739 606.00		8 191 126.25	0.75
CNY DONG-E-E-JIAO CO 'A'CNY1	4 268 314.00		28 874 557.60	2.64
CNY EAST MONEY INFORMA 'A'CNY1	4 580 220.00		7 060 093.79	0.64
CNY FUYAO GLASS GROUP 'A'CNY1	8 411 818.00		52 388 724.06	4.78
CNY HANGZHOU SILAN MIC 'A'CNY1	1 557 955.00		4 645 592.64	0.42
CNY HANGZHOU TIGERMED 'A'CNY1	3 775 277.00		27 978 751.52	2.55
CNY HUALAN BIOLOGICAL 'A'CNY1	5 289 078.00		12 068 118.56	1.10
CNY IMONGOLIA YILI IN 'A'CNY1	9 980 236.00		34 648 178.89	3.16
CNY JIANGSU HENGRUI PH 'A'CNY1	6 768 783.00		39 533 465.31	3.61
CNY JOEONE CO LTD 'A'CNY1	9 654 990.00		10 620 816.31	0.97
CNY KWEICHOW MOUTAI 'A'CNY1	544 451.00		107 072 362.50	9.77
CNY LUZHOU LAO JIAO CO 'A'CNY1	559 772.00		10 120 285.53	0.92
CNY MIDEA GROUP CO LTD CNY1	6 104 310.00		53 854 727.12	4.92
USD NETEASE INC ADR REP 25 COM USD0.0001	145 400.00		13 325 910.00	1.22
HKD NETEASE INC USD0.0001	2 192 802.00		41 033 643.82	3.74
HKD NEW ORIENTAL EDUCA USD0.001	639 000.00		4 477 940.05	0.41
USD PDD HOLDINGS INC	87 169.00		10 735 734.04	0.98
CNY PING AN INSURANCE 'A'CNY1	3 910 654.00		23 029 788.68	2.10
HKD TENCENT HLDGS LIM HKD0.00002	935 800.00		43 383 519.36	3.96
CNY WANHUA CHEMICAL GR 'A'CNY1	781 373.00		8 389 944.00	0.77
CNY WUXI APPTec CO LTD A CNY1	1 563 982.00		9 205 940.78	0.84
CNY YIBIN WULIANGYE 'A'CNY1	1 457 922.00		25 591 629.36	2.34
CNY YUNNAN BAIYAO GRP 'A'CNY1	14 985 428.00		104 733 462.26	9.56
CNY YUNNAN ENERGY NEW A CNY1	1 259 378.00		5 370 660.22	0.49
TOTAL Chine			868 923 864.16	79.30
Hong Kong				
HKD AIA GROUP LTD NPV	1 695 800.00		11 395 338.42	1.04
HKD CHINA JINMAO HOLDI NPV	27 826 000.00		2 208 186.57	0.20
HKD CHINA MOBILE LTD NPV	5 072 500.00		47 135 917.98	4.30
HKD CSPC PHARMACEUTICA HKD0.10	15 416 000.00		11 483 862.38	1.05
HKD SHN INTL HLDGS HKD1	5 622 000.00		4 504 623.18	0.41
TOTAL Hong Kong			76 727 928.53	7.00
Total des Actions			945 651 792.69	86.30
Total des Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs			945 651 792.69	86.30
Total des investissements en titres			945 651 792.69	86.30
Avoirs en banque, dépôts à vue et comptes de dépôt et autres liquidités			156 286 496.53	14.26
Autres actifs et passifs			-6 226 147.36	-0.56
Total des actifs nets			1 095 712 141.86	100.00

Notes aux états financiers

Note 1 – Principales méthodes comptables

La clôture des comptes a été effectuée conformément aux méthodes comptables généralement reconnues pour les fonds de placement au Luxembourg. Les principales méthodes comptables sont les suivantes:

a) Calcul de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire par action d'une catégorie d'actions est exprimée dans la devise de référence de la catégorie d'actions concernée et est calculée chaque Jour ouvrable (le «Jour d'évaluation»). La valeur nette d'inventaire par action est calculée en divisant le total des actifs nets du compartiment attribuables à chaque catégorie d'actions par le nombre d'actions émises dans la catégorie d'actions concernée du compartiment.

Toutefois, la valeur nette d'inventaire d'une action peut également être calculée les jours où aucune action n'est émise ou rachetée conformément à la section suivante. Une telle valeur nette d'inventaire peut être publiée mais uniquement utilisée pour des calculs de performance et de statistiques ou des calculs de commissions. Néanmoins, elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription et de rachat.

Dans ce contexte, «Jour ouvrable» désigne les jours ouvrables bancaires normaux (à savoir chaque jour où les banques ouvrent pendant les heures ouvrables normales) au Luxembourg, à l'exception des 24 et 31 décembre et des jours de repos individuels non légaux ainsi que des jours lors desquels les Bourses des principaux pays dans lesquels le compartiment investit ou à Hong Kong ou en China sont fermées ou lors desquels 50% ou plus des investissements du compartiment ne peuvent être évalués de manière appropriée.

Le pourcentage de la valeur nette d'inventaire qui est attribuable à chaque catégorie d'actions d'un compartiment est déterminé par le rapport entre les actions émises dans chaque catégorie d'actions et le nombre total d'actions émises dans le compartiment, et il changera chaque fois que des actions seront émises ou rachetées.

b) Principes d'évaluation

- La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, dépenses payées d'avance, dividendes et intérêts déclarés ou échus mais non encore perçus correspondra à leur valeur nominale, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou perçue intégralement, auquel cas leur valeur sera déterminée en retranchant un montant jugé adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs.
- Les valeurs mobilières, instruments dérivés et autres actifs admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs sont évalués aux derniers cours connus. Si un même titre, instrument dérivé ou autre actif est coté sur plusieurs bourses, le dernier cours disponible auprès de la bourse constituant le marché principal de ce placement s'appliquera. Dans le cas de titres, instruments dérivés et autres actifs faisant l'objet de transactions limitées en bourse, mais négociés entre courtiers sur un marché secondaire régi par des règles de fixation des prix conformes aux usages, la Société peut utiliser les prix de ce marché secondaire comme base

d'évaluation de ces placements. Les valeurs mobilières, instruments dérivés et autres actifs qui ne sont pas cotés en bourse mais négociés sur un autre marché réglementé qui est reconnu, ouvert au public et fonctionne de façon régulière et ordonnée, sont évalués au dernier cours disponible sur ce marché.

- Les valeurs mobilières et autres actifs qui ne sont ni cotés en bourse ni négociés sur un autre marché réglementé, et pour lesquels aucun prix adéquat et fiable ne peut être obtenu, sont évalués par la Société selon d'autres principes choisis par elle en toute bonne foi sur la base des prix de réalisation probables.
- Les instruments dérivés qui ne sont pas cotés en bourse (instruments dérivés de gré à gré) sont évalués sur la base de prix obtenus de sources indépendantes. Dans le cas où il n'existe qu'une seule source de prix indépendante pour un instrument dérivé, la plausibilité de l'évaluation obtenue sera vérifiée à l'aide de méthodes de calcul reconnues par la Société et les réviseurs d'entreprises, à partir de la valeur de marché de l'instrument sous-jacent sur lequel est basé l'instrument dérivé.
- Les actions et parts d'autres OPCVM et/ou d'autres organismes de placement collectif («OPC») seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire. Certaines actions ou parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC peuvent être évaluées sur la base d'une estimation de la valeur provenant d'un fournisseur de prix fiable et indépendant du gestionnaire ou du conseiller en investissement du fonds cible.
- La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé ouvert au public est déterminée en fonction des courbes appropriées. L'évaluation reposant sur les courbes porte sur les composantes taux d'intérêt et spread de crédit. Les principes suivants sont appliqués dans ce processus: pour chaque instrument du marché monétaire, les taux d'intérêt les plus proches de l'échéance résiduelle sont interpolés. Le taux d'intérêt ainsi calculé est converti en un cours de marché en y ajoutant un spread de crédit qui reflète l'émetteur sous-jacent. Ce spread est ajusté en cas de changement important de la notation de l'émetteur. Les revenus d'intérêts perçus par les compartiments entre la date de transaction concernée et la date de règlement respective peuvent être inclus dans l'évaluation des actifs des compartiments concernés. La valeur de l'actif par action à une date d'évaluation donnée peut donc inclure la projection calculée des revenus d'intérêts.
- Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire, les instruments dérivés et autres actifs qui sont libellés dans une devise autre que la monnaie de compte du compartiment concerné et ne sont pas couverts par le biais d'opérations de change sont évalués au taux de change moyen (à mi-chemin entre le taux acheteur et vendeur) connu à Luxembourg, ou, en cas d'indisponibilité, sur le marché le plus représentatif pour cette devise.
- Les dépôts à terme et placements fiduciaires sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus.
- La valeur des contrats de swap est calculée par un prestataire de services externe et une seconde évaluation indépendante est réalisée par un autre prestataire de services externe. Le calcul est effectué sur la base de la valeur actualisée nette de tous les flux de trésorerie, à la fois entrées et sorties. Dans certains cas, des calculs internes basés sur les modèles et les données de marché fournis par Bloomberg

et/ou des évaluations fondées sur des déclarations de courtiers peuvent être utilisés. Les méthodes de calcul dépendent des titres considérés et sont définies conformément à la politique d'évaluation d'UBS en la matière.

Lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par action, les coûts réels d'acquisition ou de vente des actifs et des investissements pour un compartiment peuvent différer du dernier prix disponible ou de la dernière valeur nette d'inventaire utilisée, selon le cas, en raison des droits et charges, ainsi que des écarts par rapport aux prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents. L'impact négatif de ces coûts sur la valeur d'un compartiment est désigné par le terme «dilution». Afin d'atténuer les impacts de la dilution, le Conseil d'administration peut, à sa discrétion, procéder à un ajustement de la Valeur nette d'inventaire par action au titre de la dilution («swing pricing»).

En principe, les actions seront émises et rachetées sur la base d'un prix unique, correspondant à la Valeur nette d'inventaire par action. Toutefois, afin d'atténuer l'impact de la dilution, la Valeur nette d'inventaire par action sera ajustée, tout Jour d'évaluation donné, conformément aux modalités décrites ci-dessous, selon qu'un compartiment se trouve ou non en situation de souscriptions nettes ou de rachats nets au Jour d'évaluation concerné. Lorsqu'un compartiment ou la Catégorie d'un compartiment ne fait l'objet d'aucune négociation un Jour d'évaluation donné, le prix applicable correspond à la Valeur nette d'inventaire par action non ajustée. Le Conseil d'administration se réserve la discrétion de définir les circonstances dans lesquelles est effectué un tel ajustement de dilution et prévoit de recourir à un mécanisme de Swing Pricing partiel. De façon générale, les conditions justifiant un ajustement de dilution dépendront du volume des souscriptions ou des rachats d'actions dans le compartiment concerné. Le Conseil d'administration peut procéder à un ajustement de dilution s'il estime que son absence serait préjudiciable aux actionnaires existants (dans le cas de souscriptions) ou restants (dans le cas de rachats). L'ajustement de dilution peut notamment être effectué si (liste d'exemples non exhaustive):

- (a) un compartiment subit une baisse de valeur continue (autrement dit, qu'il fait l'objet de flux de rachats nets);
- (b) un compartiment fait l'objet d'importants niveaux de souscriptions nettes par rapport à sa taille;
- (c) un compartiment est en situation de souscriptions nettes ou de rachats nets tout Jour d'évaluation donné; ou
- (d) dans toute autre situation justifiant, de l'avis du Conseil d'administration, l'application d'un ajustement de dilution dans l'intérêt des Actionnaires.

L'ajustement de dilution implique d'ajouter (lorsque le compartiment est en situation de souscriptions nettes) ou de soustraire (lorsque le compartiment est en situation de rachats nets) à la Valeur nette d'inventaire par action toute valeur considérée par le Conseil d'administration comme représentative des droits et charges, ainsi que des écarts entre

les prix acheteur et vendeur. Plus précisément, la Valeur nette d'inventaire du compartiment concerné sera ajustée (à la hausse ou à la baisse) à hauteur d'un montant reflétant (i) les charges fiscales estimées, (ii) les coûts de négociation pouvant être supportés par le compartiment et (iii) les écarts estimés entre les prix acheteur et vendeur des actifs dans lesquels investit le compartiment en question. Dans la mesure où certaines bourses de valeurs et juridictions peuvent appliquer des structures de charges différentes aux achats et aux ventes, l'ajustement qui en résulte peut être différent pour les entrées nettes et les sorties nettes. Toutefois, les ajustements seront limités à 2% maximum de la Valeur nette d'inventaire par action concernée.

La Valeur nette d'inventaire des différentes Catégories d'un compartiment sera calculée séparément. En revanche, le pourcentage des éventuels ajustements de dilution sera le même pour la Valeur nette d'inventaire de chaque Catégorie. L'ajustement de dilution s'appliquera à l'activité du capital à l'échelle de l'ensemble du compartiment et ne tiendra pas compte des circonstances spécifiques de chaque transaction individuelle d'investisseur.

La méthodologie du Swing Pricing est appliquée pour tous les compartiments.

Les éventuels ajustements Swing Pricing appliqués à la valeur nette d'inventaire à la clôture semestrielle sont visibles dans la section «données principales» de chaque compartiment. Le prix d'émission et de rachat par action représente l'ajustement de la valeur nette d'inventaire.

Si applicable, les revenus provenant du Swing Pricing sont présentés sous la rubrique «autres revenus» dans l'état des opérations.

Dans les circonstances où les intérêts de la Société ou de ses actionnaires le justifient (éviter les pratiques de market timing, par exemple), le conseil d'administration de la Société de gestion peut prendre toutes les mesures appropriées, comme l'application d'une méthode d'évaluation à la juste valeur pour ajuster la valeur des actifs de la Société.

Le conseil d'administration de la Société de gestion est autorisé à appliquer de bonne foi d'autres critères d'évaluation généralement reconnus et auditables afin de parvenir à une évaluation appropriée de la valeur nette d'inventaire si, en raison de circonstances extraordinaires, une évaluation conformément aux réglementations susmentionnées s'avère irréalisable ou inexacte.

En cas de circonstances extraordinaires, des évaluations supplémentaires, qui auront une incidence sur le prix des actions émises ou rachetées par la suite, peuvent être effectuées dans un délai d'un Jour d'évaluation.

c) Evaluation des opérations de change à terme

La plus-/moins-value non réalisée sur les opérations de change à terme exigibles est calculée et comptabilisée le jour d'évaluation au taux de change à terme.

d) Evaluation des contrats financiers à terme

Les contrats financiers à terme sont évalués sur la base du dernier prix disponible le jour d'évaluation. Les bénéfices et pertes réalisé(e)s et les fluctuations des bénéfices et pertes non réalisé(e)s sont inscrits dans l'état des opérations. Les bénéfices et pertes réalisé(e)s sont déterminés selon la méthode FIFO, d'après laquelle les contrats acquis en premier sont considérés comme ayant été vendus en premier.

e) Bénéfice/perte net(te) réalisé(e) sur ventes de titres

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur les ventes de titres sont calculé(e)s sur la base du coût d'acquisition moyen des titres vendus.

f) Conversion des devises étrangères

Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés dans des devises autres que celle de référence des différents compartiments sont convertis aux «Mid Closing Spot Rates» en vigueur le jour d'évaluation. Les revenus et frais exprimés dans des devises autres que celle des différents compartiments sont convertis aux «Mid Closing Spot Rates» en vigueur à la date de paiement. Les bénéfices ou pertes de change sont enregistré(e)s dans l'état des opérations.

Le coût d'acquisition des titres libellés en devises autres que celle de référence des différents compartiments est converti au «Mid Closing Spot Rate» en vigueur au jour de l'achat.

g) Comptabilisation des transactions sur portefeuille-titres

Les transactions au sein du portefeuille-titres sont comptabilisées le jour ouvrable bancaire suivant le jour de transaction.

h) Comptes semestriels combinés

Les comptes semestriels combinés sont établis en EUR. Les différentes valeurs nettes d'inventaire combinées, l'état combiné des opérations et état combiné des variations de l'actif net au 31 juillet 2024 représentent la somme des valeurs correspondantes de chaque compartiment converties en EUR au taux de change en vigueur le jour de clôture.

Le taux de change suivant a été utilisé pour la conversion du rapport semestriels combinés au 31 juillet 2024:

Taux de change

EUR 1 = USD 1.082300

i) Enregistrement des revenus

Les dividendes, après déduction des impôts retenus à la source, sont enregistrés comme des revenus à la date à laquelle les titres y relatifs sont cotés pour la première fois «ex-dividende». Les revenus des intérêts sont capitalisés sur une base journalière.

Note 2 – Frais à charge de la Société

La Société paie une commission forfaitaire mensuelle maximale au titre des catégories d'actions «P», «N», «K-1», «F», «Q», «I-A1», «I-A2», «I-A3», calculée sur la valeur nette d'inventaire moyenne des compartiments:

UBS (Lux) Investment SICAV – China A Opportunity (USD)

	Commission forfaitaire maximale	Commission forfaitaire maximale (commission de gestion maximale) p.a. pour les catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «hedged»
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «P»	2.000%	2.050%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «K-1»	1.500%	1.530%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «K-B»	0.140%	0.140%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «K-X»	0.000%	0.000%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «F»	1.100%	1.130%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «Q»	1.300%	1.350%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «QL»	1.300%	1.350%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «I-A1»	1.200%	1.230%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «I-A2»	1.150%	1.180%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «I-A3»	1.100%	1.130%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «I-B»	0.140%	0.140%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «I-X»	0.000%	0.000%
Catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «U-X»	0.000%	0.000%

Sur le montant forfaitaire maximum susmentionné, les éléments suivants sont inclus:

1. Au titre de la gestion, l'administration, la gestion des investissements et la distribution de la Société (le cas échéant), ainsi que pour les tâches confiées au Dépositaire, telles que la conservation et la surveillance des actifs de la Société, la gestion des opérations de paiement et toutes les autres tâches énumérées à la section «Dépositaire et Agent payeur central», une commission forfaitaire maximale calculée sur la base de la valeur nette d'inventaire de la Société est prélevée sur les actifs de la Société, conformément aux dispositions suivantes: cette commission est prélevée sur les actifs de la Société au prorata à chaque calcul de la valeur nette d'inventaire et payée mensuellement («commission forfaitaire maximale»).

La commission forfaitaire maximale pour les catégories d'actions dont la dénomination comporte la mention «hedged» peut inclure les frais de couverture du risque de change. Le taux effectif de cette commission est indiqué dans les rapports annuels et semestriels.

2. La commission forfaitaire maximale ne comprend pas les rémunérations et les frais supplémentaires qui sont également prélevés sur les actifs de la Société:

- a) tous les frais supplémentaires liés à la gestion des actifs de la Société dans le cadre de leur vente et de leur acquisition (écart entre cours acheteurs et cours vendeurs, frais de courtage conformes aux pratiques du marché, commissions, honoraires, taxes, droits, etc.). Ces frais sont généralement calculés lors de l'achat ou de la vente des actifs correspondants. En revanche, ces frais supplémentaires encourus lors de la vente et de l'achat d'actifs dans le cadre du règlement lié à l'émission et au rachat de parts, sont couverts par l'application du principe de swing pricing conformément aux sections «Valeur nette d'inventaire» et «Conditions d'émission et de rachat d'actions»;
- b) les droits dus à l'autorité de supervision pour la constitution, la modification, la liquidation et la fusion de la Société, ainsi que l'ensemble des frais prélevés par les autorités de surveillance et les bourses de valeurs sur lesquelles les compartiments sont cotés;
- c) les honoraires perçus par le réviseur d'entreprises pour la vérification annuelle des comptes ainsi que pour les attestations liées aux constitutions, aux modifications, à la liquidation et aux fusions de la Société, ainsi que les autres honoraires payés à la société d'audit pour les services qu'elle fournit dans le cadre de la gestion de la Société et dans le respect des prescriptions légales;
- d) les honoraires des conseillers juridiques et fiscaux ainsi que des notaires en lien avec les constitutions, les enregistrements dans des pays de distribution, les modifications, la liquidation et les fusions de la Société, de même que la défense générale des intérêts de la Société et de ses investisseurs, dans la mesure où des prescriptions légales ne l'excluent pas explicitement;
- e) les coûts afférents à la publication de la valeur nette d'inventaire de la Société ainsi que l'ensemble des coûts relatifs aux avis aux investisseurs, y compris les coûts de traduction;
- f) les coûts afférents aux documents juridiques de la Société (prospectus, le PRIIPs DIC (Produits d'investissement packagés destinés aux investisseurs de détail et les produits d'investissement d'assurance document d'Informations clés), rapports annuels et semestriels, ainsi que tous les autres documents légalement requis dans le pays de domiciliation et dans les pays de distribution);
- g) les coûts afférents à un éventuel enregistrement de la Société auprès d'une autorité de supervision étrangère, notamment les droits prélevés par l'autorité de supervision étrangère, les coûts de traduction et l'indemnisation du représentant ou de l'agent payeur à l'étranger;
- h) les coûts liés à l'exercice de droits de vote ou de droits de créancier par la Société, y compris les honoraires de consultants externes;
- i) les frais et les honoraires en lien avec les droits de propriété intellectuelle enregistrés au nom de la Société;

- j) toutes les dépenses occasionnées par des mesures extraordinaires prises par la Société de gestion, le Gestionnaire ou le Dépositaire en vue de protéger les intérêts des investisseurs;
- k) en cas de participation à des recours collectifs dans l'intérêt des investisseurs, la Société de gestion peut imputer les coûts de tiers en résultant (p. ex. les frais d'avocat et du Dépositaire) à l'actif de la Société. La Société de gestion peut en outre facturer l'ensemble des dépenses administratives dans la mesure où celles-ci sont vérifiables et divulguées, et prises en considération dans le cadre de la publication du TER (Total Expense Ratio) de la Société;
- l) frais, coûts et dépenses à payer aux administrateurs de la Société (y compris les débours raisonnables, une couverture d'assurance et les frais de déplacement raisonnables en lien avec les réunions du Conseil d'administration et la rémunération des administrateurs);

3. La Société de gestion peut verser des rétrocessions en vue de couvrir l'activité de distribution de la Société.

Pour la catégorie d'actions «I-B», une commission est perçue pour couvrir les coûts de l'administration de fonds (comprenant les coûts de la Société, de l'agent administratif et du Dépositaire). Les frais de gestion et de distribution des actifs sont facturés en dehors de la Société en vertu d'un contrat distinct conclu directement entre l'investisseur et UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses représentants autorisés.

Les coûts relatifs aux services fournis pour les catégories d'actions «K-B» au titre de la gestion des actifs sont couverts par l'indemnisation à laquelle UBS Asset Management Switzerland AG ou l'un de ses partenaires de distribution agréés a droit en vertu d'un contrat séparé avec l'investisseur.

Les coûts relatifs aux services fournis pour les catégories d'actions «I-X», «K-X» et «U-X» au titre de la gestion des actifs, de l'administration de fonds (comprenant les coûts de la Société, de l'agent administratif et du Dépositaire) et de la distribution sont couverts par l'indemnisation à laquelle UBS Asset Management Switzerland AG a droit en vertu d'un contrat séparé avec l'investisseur.

Tous les coûts qui peuvent être attribués à des compartiments spécifiques seront imputés à ces compartiments.

Les coûts qui peuvent être attribués à des catégories d'actions individuelles seront imputés à ces catégories d'actions. Toutefois, si des frais sont encourus en rapport avec plusieurs ou l'ensemble des compartiments/catégories d'actions, ces frais seront imputés à ces compartiments/catégories d'actions au prorata de leurs valeurs nettes d'inventaire relatives.

En ce qui concerne les compartiments qui peuvent investir dans d'autres OPC ou OPCVM selon les modalités de leur politique de placement, des frais peuvent être encourus tant au niveau du compartiment qu'au niveau du fonds cible concerné.

A cet égard, la commission de gestion (hors commission de performance) du fonds cible, dans lequel est investi l'actif du compartiment, peut s'élever jusqu'à 3%, sous réserve d'éventuelles rétrocessions.

Si un compartiment investit dans des parts de fonds qui sont gérés directement ou par délégation par la Société de gestion ou par une autre société liée à la Société de gestion dans le cadre d'une gestion ou d'un contrôle commun ou d'une participation directe ou indirecte importante, aucun frais d'émission ou de rachat ne peut être imputé au compartiment investisseur en relation avec ces parts de fonds cibles.

Des informations détaillées sur les frais courants de la Société sont disponibles dans le PRIIPs DIC (Produits d'investissement packagés destinés aux investisseurs de détail et les produits d'investissement d'assurance document d'Informations clés).

Les coûts liés au lancement de nouveaux compartiments seront amortis sur une période de cinq ans au plus sur les actifs des compartiments concernés uniquement.

Note 3 – Taxe d'abonnement

La Société est toutefois soumise au Grand-Duché de Luxembourg à une taxe d'abonnement due à la fin de chaque trimestre. Cette taxe est calculée sur la base des actifs nets totaux de chaque catégorie à la fin du trimestre considéré. L'impôt est prélevé à un taux de 0.05% de l'actif net total. Ce taux est ramené à 0.01% pour les catégories réservées aux investisseurs institutionnels.

Note 4 – Distributions

L'assemblée générale des actionnaires des différents compartiments ou catégories d'actions décide, sur proposition du Conseil d'administration et après clôture des comptes annuels par compartiment, si et dans quelle mesure des distributions doivent être versées par chaque compartiment et/ou catégorie d'actions, à condition que ce compartiment ou cette catégorie d'actions donne droit au paiement de dividendes. Le paiement de dividendes ne doit pas avoir pour effet de faire chuter les actifs nets de la Société en dessous du seuil minimum prévu par la loi. Lorsqu'une distribution est effectuée, elle sera versée dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des dividendes intérimaires et à suspendre le paiement des distributions.

Aucune distribution ne sera effectuée en relation avec des catégories d'actions dont les caractéristiques prévoient une politique de capitalisation.

Note 5 – Total Expense Ratio (TER)

Ce ratio de référence a été calculé conformément à la «Directive sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER)» publiée par Asset Management Association Switzerland (AMAS) dans sa version actuelle. Il exprime rétrospectivement

la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur l'actif net (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage dudit actif net.

TER pour les 12 derniers mois:

UBS (Lux) Investment SICAV	Total Expense Ratio (TER)
– China A Opportunity (USD) F-acc	1.13%
– China A Opportunity (USD) I-A1-acc	1.23%
– China A Opportunity (USD) (EUR) I-A1-acc	1.24%
– China A Opportunity (USD) (EUR) I-A3-acc	1.13%
– China A Opportunity (USD) I-A2-acc	1.18%
– China A Opportunity (USD) I-B-acc	0.18%
– China A Opportunity (USD) (CAD) I-B-acc	0.17%
– China A Opportunity (USD) I-X-acc	0.03%
– China A Opportunity (USD) K-1-acc	1.58%
– China A Opportunity (USD) K-B-acc	0.21%
– China A Opportunity (USD) K-X-acc	0.06%
– China A Opportunity (USD) P-acc	2.07%
– China A Opportunity (USD) (SGD) P-acc	2.08%
– China A Opportunity (USD) Q-acc	1.37%
– China A Opportunity (USD) U-X-acc	0.02%

Note 6 – Accords de commissions en nature

Au cours de la période du 1^{er} février 2024 au 31 juillet 2024, aucun «Accords de commissions en nature» n'a été effectué au nom d'UBS (Lux) Investment SICAV et les «Accords de commissions en nature» étaient égales à zéro.

Note 7 – Événement postérieur

Il n'y a eu aucun événement après la fin de la période nécessitant un ajustement ou une divulgation dans les états financiers.

Note 8 – Droit applicable, juridiction compétente et langue faisant foi


Le tribunal d'arrondissement de Luxembourg est compétent pour tous les litiges entre les actionnaires, la Société et le dépositaire. Le droit luxembourgeois est d'application. S'agissant d'actions intentées par des investisseurs étrangers, la Société et/ou le dépositaire peuvent toutefois se soumettre à la juridiction des pays dans lesquels les actions sont offertes et vendues.

La version anglaise de ces états financiers fait autorité. Dans le cas d'actions de la Société vendues à des investisseurs des autres pays dans lesquels les actions de la Société peuvent être achetées et vendues, la Société peut reconnaître les traductions approuvées (c'est-à-dire approuvées par la Société) dans les langues concernées comme contraignantes pour elle-même.

Annexe 1 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Au cours de la période du fonds d'investissement, aucune opération de financement sur titres ni de swap sur rendement total au sens du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) N° 648/2012 («SFTR») n'ont été effectués. Dès lors, aucune information au sens de l'article 13 du règlement précité ne doit être communiquée aux investisseurs dans le rapport semestriel.

 Follow us on LinkedIn

www.ubs.com

